

# Bellely : le problème de son trésor et de ses archives

Autor(en): **Chèvre, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **61 (1957)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558723>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BELLELAY

## LE PROBLÈME DE SON TRÉSOR ET DE SES ARCHIVES

PAR ANDRÉ CHÈVRE

Le 28 avril 1792, les troupes françaises de la Révolution entraient dans l'Evêché de Bâle pour en occuper la partie nord. Le prince-évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach ne fut pas pris tout à fait au dépourvu ; il avait eu soin de faire évacuer tout ce qu'il avait pu. Du 16 au 22 avril, un long convoi de 80 chariots de bagages et d'archives avait passé par Bellelay pour gagner Bienne, puis Soleure. Ce branle-bas de déroute mit en fièvre l'abbaye. Ce fut bien pis lorsque, le 29, on vit passer le prince et sa suite, ainsi que de nombreux réfugiés français, en direction de la Suisse. Réunis d'urgence en chapitre le 30 avril, l'abbé et les religieux du couvent décident « que chacun fasse son paquet »<sup>1</sup> et le lendemain déjà, l'abbaye se vidait de ses habitants, abbé, moines et pensionnaires du collège, tout le monde se réfugiant à Soleure.

L'alerte fut d'ailleurs de courte durée pour cette fois ; grâce à ses liens de combourgeoisie avec ce canton, le couvent de Bellelay bénéficia, avec le sud de l'Evêché, de la neutralité helvétique, ce qui lui valut une paix toute relative pendant quelques années encore. Les religieux avaient fui, on le devine, en emportant sur de nombreux chariots le plus d'effets possible. En particulier, l'abbé emmenait à Soleure avec les objets précieux de sa maison la totalité des archives. Après l'alerte, les moines, pour la plupart, revinrent à Bellelay avec une partie du matériel évacué, mais l'avenir restant très incertain et l'abbé résidant le plus souvent à Soleure ou ailleurs, surtout après une nouvelle alerte survenue en mai 1793, les effets précieux et les archives confiés à la garde du supérieur ne firent pas retour au couvent. Lorsque les Français occupèrent et supprimèrent l'abbaye, le 15 décembre 1797, ils y trouvèrent les religieux, moins l'abbé, mais y cherchèrent en vain les choses de valeur et les archives.

Après l'expulsion des moines, tout fut mis à l'encan à Bellelay, bâtiments, biens et mobilier. C'est ainsi que, si les édifices sont restés, quantité d'objets de valeur en meubles, en tableaux et statues, en ferronnerie, ont été dispersés à vil prix par les commissaires-priseurs de la Révolution ou les propriétaires successifs des bâtiments. Ce fut le cas, notamment, pour la grande bibliothèque du couvent, dont on s'étonne que les religieux ne l'aient pas évacuée à temps. De tout cela, il ne subsiste aujourd'hui que des bribes éparses dans les églises, les musées, les bibliothèques publiques et privées de chez nous ou d'ailleurs. Quant à l'argent, aux objets précieux et aux archives de l'abbaye, les commissaires français qui prirent possession de celle-ci en 1797 usèrent de mille contraintes pour amener les religieux gardés comme otages à livrer ces choses, mais en vain, pour la simple raison que tout avait été expédié ailleurs, soit en 1792 déjà, soit en mai 1793, soit dans les jours qui précédèrent l'occupation du couvent, les religieux ayant été dûment avertis de l'événement. Ainsi, tout était en lieu sûr de ce que cherchait l'occupant. En lieu si sûr, à vrai dire, que les recherches répétées entreprises depuis un siècle et demi pour en retrouver l'essentiel sont restées vaines.

La cause, dès lors, est-elle entendue une fois pour toutes ? Qui pourrait l'affirmer ? En tout cas, l'intérêt des archives de Bellelay en particulier serait si grand, pour mieux connaître et cette brillante institution et l'histoire de ce petit pays, qu'il vaut peut-être la peine de soumettre le problème à un nouvel examen, en le prenant à ses origines et en précisant les conditions de nouvelles recherches éventuelles.

## Le trésor

Le trésor de Bellelay ! L'imagination populaire a-t-elle travaillé sur cet objet ! Aujourd'hui encore, il ne faut pas grand aiguillon pour la mettre en éveil. Les chercheurs du trésor n'ont pas manqué et, à une lieue à la ronde autour de l'abbaye, il n'est trou, faille dans un rocher ou souterrain, qui ne conduise au couvent ou ne recèle le fameux trésor... Et cependant, le problème est bien simple, il n'existe pas.

Tout d'abord, Bellelay n'a jamais possédé de trésor comparable à celui de l'abbaye de Saint-Maurice, par exemple, ou de Moutier-Grandval, trésors dont les pièces les plus rares remontent à une époque sensiblement plus ancienne que celle des origines de Bellelay. Sans doute, en conservant depuis le début (1136) ses objets de culte en particulier, ses livres liturgiques manuscrits et enluminés, ses incunables, etc., le couvent eût constitué un fonds très appréciable, mais outre qu'à ces époques reculées ni plus ni moins qu'à la nôtre, on ne songeait à conserver les effets hors d'usage ou tombés en vétusté, à

moins de valeur évidente, les objets d'or par exemple, il ne faut pas oublier que l'abbaye de Bellelay fut, dans le passé, plus d'une fois la proie des flammes ; le couvent fut notamment pillé et incendié en 1499, au cours des guerres de Souabe. Que si trésor il y avait à Bellelay à la fin de son existence comme abbaye, la chose ne pouvait consister qu'en une certaine somme d'argent en écus d'or, en quelques objets de culte, ornements et vases sacrés, dûment mis à couvert à temps, ainsi qu'on l'a vu. Dans l'histoire de Bellelay, dans les documents qui concernent l'abbaye, il n'est jamais fait état d'un trésor ou de richesses particulières. On sait exactement, par ailleurs, ce que sont devenus les effets précieux en or ou en argent, ainsi que les ornements de valeur possédés par l'abbaye avant sa disparition. Dans un mémoire où il relate par le détail les circonstances de l'occupation de son couvent en décembre 1797, un des religieux, le P. François Barbier, précise bien que la caisse de la maison, les objets de valeur et les archives avaient suivi l'abbé à Soleure. Le père dispense même les chefs militaires français de l'accusation formulée contre eux par leurs troupes de s'être approprié nuitamment des caisses d'argenterie, « car, dit l'auteur du mémoire, il n'y avait (à Bellelay) pas ou fort peu d'argenterie. »<sup>2</sup>

En fait d'argent liquide, l'abbaye pouvait cependant disposer, en 1797, d'une somme assez importante, car, en prévision facile des événements, on avait vendu une partie des domaines et des terres que possédait le couvent en beaucoup d'endroits de l'Évêché ; mais l'argent ainsi obtenu allait servir aussitôt à l'entretien des quelque quarante religieux chassés de leur maison, partis sans rien emporter, dispersés en Suisse mais surtout en Souabe dans les couvents de l'ordre. Si bien qu'après quelques années d'exil, il ne devait plus rester beaucoup de cet argent, qu'il est en tous cas vain de rechercher à Bellelay. L'abbaye, aux revenus d'ailleurs modestes, dit le P. Barbier, compte tenu de ce qu'elle donnait en aumône et hospitalité, n'avait pas coutume de capitaliser ; les énormes constructions — église, couvent, fermes, etc. — entreprises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'avaient guère permis de constituer un trésor en argent.

Le sort fait aux objets précieux n'est pas moins clair que celui de la caisse de la maison. Après 1797, l'abbé Ambroise Monnin se fixa à demeure avec quelques pères âgés au prieuré de Porte-du-ciel. Ce prieuré, comme celui de Grandgourt, appartenait à l'abbaye. Y furent transférés aussi les effets emportés par le supérieur parti définitivement de son abbaye. Or, dès 1804, la menace d'une sécularisation de Porte-du-ciel de la part du nouveau maître de la région, le margrave de Bade, se précisa. L'éventualité d'un retour à Bellelay ou les possibilités de reconstituer ailleurs la communauté devenant de plus en plus improbables, l'abbé Monnin et son secrétaire, le P. Marcel Helg, de Delémont, auxquels les autres religieux dispersés en plu-

sieurs pays s'en étaient remis de l'administration des choses de la communauté, prirent aussitôt leurs précautions. Aussitôt consultés à ce sujet, les moines se rangèrent à l'avis de leur supérieur qui proposait le partage entre tous des derniers biens du couvent. Pour faciliter l'opération et permettre de constituer des parts égales, on se résigna à la vente des objets de valeur détenus encore à Porte-du-ciel, soit les ornements sacerdotaux, une monstrance et des vases sacrés (calices et ciboires). Effectivement, au mois de mars de l'année 1805, l'abbé attendait au prieuré un marchand bâlois qui faisait grand trafic de ce genre d'articles ; il eut soin toutefois de prendre toutes ses précautions pour éviter une profanation de ces objets sacrés. Le marché fut conclu et le partage du produit de la vente eut lieu ; chacun des trente-huit pères encore vivants reçut 700 à 800 livres en espèces, après que le souverain pontife les eut relevés tous de leur vœu de pauvreté. Le P. Helg se réserva un calice et l'abbé Monnin, auquel ses religieux confèrent deux parts, conservait ses effets personnels, en particulier sa chapelle (ornements, calice, crosse, croix pectorale, etc.). Retiré dans sa famille, à Bassecourt, dès le 1<sup>er</sup> mai 1807, l'abbé Monnin y mourait quelques mois plus tard déjà, le 1<sup>er</sup> décembre, en léguant l'essentiel de ces objets à son neveu François Barbier, de Courfayvre, le conventuel auteur du mémoire cité sur l'occupation de Bellelay. <sup>3</sup>

Ainsi, le problème du trésor de Bellelay paraît bien résolu. Seul le hasard pourrait mettre sur les traces de l'une ou l'autre des pièces de valeur aliénées en 1805 à un marchand de Bâle ou provenant de la chapelle du dernier abbé. <sup>4</sup>

## Les archives

Le sort définitif des archives de l'abbaye, en revanche, est moins certain que celui de son fameux « trésor ». Il importe de noter au préalable que, dans les proportions et les circonstances que nous verrons, une partie de ces archives a jadis fait retour au pays et se trouve aujourd'hui au fonds Ancien-Evêché des archives de l'État à Berne. Mais la grosse partie, la plus importante et la plus intéressante des archives de Bellelay, n'a été ni rendue, ni retrouvée. Essayons d'en suivre les traces depuis le moment où le précieux dépôt quittait le couvent, le 30 avril 1797.

En s'établissant au prieuré de Porte-du-ciel, l'abbé Monnin n'y emmena pas ses archives, ou alors celles-ci ne firent que passer en ce lieu. L'abbé ne conserva auprès de lui qu'une caisse des documents les plus importants à ce moment, les plus utiles, donc les plus récents. De Bellelay, la masse des documents fut expédiée d'abord à Soleure, la chose est certaine, puis de là, en un lieu inconnu, dont la correspon-

dance de l'abbé relative à cet objet n'indique jamais le nom, réserve fort compréhensible. Cependant, en 1825, interrogé par les autorités bernoises sur le sort des archives de Bellelay, Jean-Baptiste Saucy, de Lajoux, ancien maire et ancien officier de justice de l'abbaye pour la courtine, répond, qu'« après plusieurs dépôts », ces archives auraient été dirigées sur Constance<sup>5</sup>. La chose est vraisemblable, comme on le verra, ce dépôt étant joint peut-être, pour le transport, à celui des archives du prince-évêque, réfugié un temps dans cette ville avec tous ses bagages. L'abbé Monnin entretint, de fait, une correspondance active avec ce prince après 1797, l'abbé de Bellelay étant de droit, ne l'oublions pas, président des Etats de l'Evêché.

Les archives du couvent restèrent plusieurs années, semble-t-il, dans le même lieu, disons à Constance. L'objet réapparaît en 1805, dans la correspondance échangée entre l'abbé fixé toujours au prieuré de Porte-du-ciel<sup>6</sup> et son secrétaire, le P. Marcel, établi à ce moment à l'abbaye de prémontrés de Roth, près de Memmingen. Lorsque la sécularisation imminente du prieuré fut certaine et qu'on avisa à la liquidation des derniers biens de la communauté de Bellelay, le P. Helg, préoccupé aussi du sort des archives, écrivait à son supérieur le 22 mars : « Les archives ne peuvent plus rester longtemps où elles sont, il faut les rapprocher. » Pas plus que son supérieur, ce religieux ne révélera le nom de l'endroit où ces documents reposaient jusqu'alors. « Nos archives, dit-il, n'auraient été nulle part mieux que dans une abbaye de notre circonscription, mais il n'en existe plus. » En effet, les quatre ou cinq abbayes de prémontrés de la circonscription ou province de Souabe, à laquelle appartenait Bellelay, avaient été ou déjà sécularisées, ou, devant la menace de cette mesure, elles s'étaient pratiquement dissoutes en tant que communautés religieuses. Le P. Marcel précise encore dans sa lettre : « Il y a dix caisses de documents pouvant faire en tout 12 à 13 quintaux. Quand il s'agira de les faire transporter, je vous prie de ne pas manquer d'écrire à la personne qui les a en dépôt, en lui disant que j'ai la commission de l'en débarrasser. La lettre peut être écrite en français, je mettrai bien l'adresse. »

A cette date, nous connaissons donc, sinon le lieu du dépôt, du moins l'importance et le volume des archives de Bellelay. Le lieu doit être assez éloigné de l'abbé et de son secrétaire. Mais duquel des deux ces archives devaient-elles être rapprochées ? Le prieuré de Porte-du-ciel ne pouvait plus entrer en compte, puisque sa suppression était chose décidée par le margrave de Bade. Du reste, en prévision de la chose, l'abbé Monnin avait expédié au P. Marcel, à l'automne de l'année 1804 déjà, la majeure partie des documents qu'il détenait au prieuré, soit une caisse, dont le port avait coûté 6 florins 45 kreutzer, à raison de 6 florins le quintal, note ce religieux, d'où l'on peut inférer que la caisse pesait un peu plus d'un quintal. Il s'agissait d'une caisse solide, d'une sorte de malle fermée à clé ; l'on peut penser que les caisses

contenant les archives du couvent étaient toutes de cette nature et qu'une conservation relativement bonne des documents était assurée. Cette caisse fut envoyée de Porte-du-ciel à Memmingen. C'est là qu'en 1805, toutes les archives de l'abbaye de Bellelay furent réunies, et confiées à la garde du P. Marcel qui résidait encore au couvent tout proche de Roth. Étaient donc déposées dans cette ville à cette date 11 caisses d'archives du poids de 14 quintaux environ.

Memmingen avec son territoire étant ville libre et souveraine, le dépôt se trouvait là en sécurité relative, à un moment où fort peu d'États de l'Allemagne du sud étaient à l'abri des guerres de Napoléon. Ces archives furent déposées à Memmingen même, très probablement, et non au couvent de Roth, déjà sécularisé ou presque, bien que le P. Marcel continuât jusqu'à la fin de l'année 1806 à dater ses lettres de cette abbaye. Une allusion contenue dans une lettre de l'abbé Monnin à ce religieux, le 26 octobre 1805, confirme le lieu de Memmingen comme endroit du dépôt : « Nos archives, dit-il, sont au centre du théâtre de la guerre. » Or, à ce moment exact, Napoléon venait d'achever, par une manœuvre en tenailles, l'encerclement d'une armée autrichienne dans Ulm, avant d'aller écraser les Austro-Russes au-delà de Vienne, à Austerlitz, le 2 décembre. De brefs et peu importants combats avaient précédé la capitulation d'Ulm et un de ces combats avait précisément eu lieu à Memmingen. Cette ville ne fut pas ruinée et les archives de Bellelay restèrent en tout cas intactes, la chose est certaine. A ce moment, en effet, l'administration française de l'enregistrement et des domaines impériaux du département du Haut-Rhin, dont faisaient partie nos régions, réclamait avec insistance à l'abbé de Bellelay, les titres de propriété, les carnets de gestion et en général tout ce qui concernait les biens et les terres de l'abbaye. En 1798, le Directoire avait annulé les aliénations que celle-ci avait faites d'une partie de ses biens fonciers, peu de temps avant l'arrivée des Français, mais faute de posséder les archives du couvent, les affaires étaient restées rien moins que claires en ce domaine et l'administration impériale, qui réorganisait les services quelques années plus tard, entendait mettre au net la situation.

Avant de répondre, l'abbé Monnin s'enquit de la pratique adoptée par les autres abbayes de l'ordre, dans le cas de requêtes similaires. Le P. Marcel lui écrit que les maisons supprimées ont remis aux autorités civiles la partie des archives relatives aux affaires temporelles des couvents, l'autre partie restant à la disposition des abbés respectifs. Se conformant à cette règle, l'abbé de Bellelay livra aux autorités de Bade les documents qui concernaient le prieuré de Porte-du-ciel et demanda à ce gouvernement s'il voyait quelque obstacle à l'extradition des documents réclamés par l'administration française. A quoi le fonctionnaire badois compétent de Lörrach répondit que « les actes et documents qui touchent généralement à l'abbaye de

Bellelay peuvent être rendus sans aucun doute à M. le receveur Guillaume de Bienne, parce que n'intéressant pas les propriétés de S. A. royale le grand-duc de Bade. » L'abbé Monnin rendit alors au receveur Guillaume une certaine quantité de pièces, ayant trait probablement aux biens possédés par l'abbaye dans le sud de l'Evêché. La livraison, toutefois, ne dut pas être très importante, car l'administration française ne s'en contenta pas. Sur nouvelle requête impérative, l'abbé demanda au P. Marcel d'opérer un tri des archives et de lui faire parvenir les documents demandés à Bâle, où l'abbé en fit remise à Grandvillers, de Delémont, receveur des domaines impériaux ; l'abbé avait donné rendez-vous pour cela à l'auberge de la Cigogne. « Les archives de Bellelay viennent d'arriver à Bâle », écrivait-il à ce fonctionnaire en l'invitant à en prendre possession officielle au nom du gouvernement français et en l'avertissant qu'il lui serait bien difficile de retrouver tous les titres relatifs aux biens du couvent.

L'envoi fait en novembre 1806 fut loin de satisfaire les requérants. Le 29 novembre, l'abbé Monnin recevait de Welter, inspecteur des domaines impériaux à Porrentruy, une lettre rédigée en termes vifs, lui reprochant de ne pas avoir été « très fidèle » dans la remise des titres. « On n'a reçu, dit-il, que de vieilles pièces datant de 1200 ou 1300, en vrac, sans résultat pour le Trésor ; mais on n'a pas livré les titres plus frais. Il faut qu'on cesse de se moquer des autorités, sinon l'affaire pourrait avoir des suites fâcheuses. » L'inspecteur faisait allusion à de possibles démarches diplomatiques de la France auprès des autorités de Bade pour faire pression sur l'abbé de Bellelay. Car l'empereur était à même, à ce moment, d'imposer sa volonté à n'importe quel Etat d'Allemagne, à celui de Bade en particulier, dont le nouveau roi devait sa couronne à Napoléon. « De grâce Monsieur l'abbé, disait encore Welter, évitez-nous ainsi qu'à vous ces mesures fâcheuses qui vous compromettraient. Vous avez promis à Grandvillers de vous occuper de cette recherche, par où vous avouez hautement en avoir encore. »

L'abbé Monnin fit alors diligence. Après avoir prié le P. Marcel de faire un nouveau tri, il avisait le 12 décembre le receveur Grandvillers qu'« après toutes les démarches possibles », il venait de recevoir « le restant des archives ». Grandvillers pouvait retirer ceci à l'auberge du Sauvage, chez Merian, qui avait promis de garder soigneusement, pour le remettre au receveur de Delémont, ce dépôt comportant « quatre caisses dont deux ne sont pas pesantes ». Et l'abbé de conclure : « On m'avise que c'est tout ce qui nous restait et que si l'on demande davantage, on demande l'impossible. » Cependant, après inventaire du contenu des caisses, Welter n'en croit rien. Il écrit à l'abbé, le 29 mars 1807, qu'il manque encore beaucoup de titres ; que si l'abbé dit vrai, c'est qu'on le trompe, « car, ajoute-t-il, si l'on faisait de nouvelles recherches dans la masse de vos titres dépo-



sés je ne sais où, on trouverait encore beaucoup. A l'arrivée des troupes à Bellelay, tous les titres étaient partis ; rien n'a pu être éparpillé ou déchiré. Vous ferez bien de faire faire de nouvelles recherches. » Au même moment, le curé de Soulce, le P. Beuchat, ancien religieux de Bellelay, ainsi que Jean-Baptiste Saucy, de Lajoux, tous deux soupçonnés de cacher une partie des archives du couvent, furent l'objet de perquisitions à leur domicile. On ne trouva évidemment rien chez eux. En avisant l'abbé Monnin de cette mesure, Welter suppliait encore une fois ce dernier, le 22 avril, « de livrer une bonne fois tous les titres et de cesser cette lutte scandaleuse, pour éviter d'autres mesures de ce genre ou pires ».

On en resta là de cette affaire, semble-t-il, mais toute indication utile sur le sort des archives de Bellelay de la part des deux personnes qui en avaient le soin cesse aussi dès ce moment. L'abbé Monnin quittait définitivement le prieuré de Porte-du-ciel le 1<sup>er</sup> mai 1807 pour se rendre à Bassecourt et y mourir le 1<sup>er</sup> décembre déjà, comme on l'a vu. Le P. Marcel allait mourir à son tour, une année plus tard. Si donc on fait le point, en 1807, sur la masse des archives de Bellelay, le quart environ fut rendu à l'autorité civile à cette date. Ces documents sont aujourd'hui conservés aux archives de l'Etat à Berne, dans le fonds Ancien-Evêché. Le volume total de cette partie des archives du couvent actuellement disponible correspond bien aux livraisons faites par l'abbé de 1805 à 1807. <sup>7</sup>

Ceci étant bien précisé, reste à savoir ce qu'il est advenu du fameux solde de ces archives après 1807. Il est difficile de penser que le P. Marcel n'ait pas eu, avant sa mort, le souci d'assurer le sort de ce précieux dépôt, lui qui écrivait à son supérieur, en 1805, qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de le détruire. Dans sa lettre du 20 avril 1825 au conseiller bernois von Jenner, Jean-Baptiste Saucy, qui fait état de la remise de titres de Bellelay à l'administration française par l'abbé, dit avoir appris, d'anciens religieux du couvent, sans doute, « qu'une partie des archives fut, dans le temps, déposée et pour ainsi dire abandonnée dans une auberge à Memmingen en Souabe. — C'était, écrit-il, chez un M. Schmid ou Schmidlin, autant que je me rappelle ; il doit être mort, mais il avait un fils. Il faudrait partir de ce dernier pour savoir où le restant a été transporté, si c'est à Offenbourg ou dans l'abbaye de Weitnau, car le P. Helg est mort là. Il est possible que ce dépôt y est resté, car l'abbé est un des premiers supérieurs de l'ordre. »

Les indications de Saucy se terminent là. Il promettait d'en envoyer d'autres, s'il en trouvait, mais les archives ne contiennent que cette lettre de lui. Il est assez curieux que Saucy n'ait pas de renseignements plus précis à donner, s'il a vraiment pris ses informations auprès d'anciens religieux de Bellelay, car à cette date, une bonne vingtaine de ces religieux vivaient encore, et dans le Jura, pour

la plupart, où ils étaient revenus après le Concordat de 1802 pour y occuper des fonctions de curé ou de professeur. Il est d'ailleurs assez étonnant qu'aucun de ces anciens conventuels n'ait pris le relai du P. Marcel, pour la garde des archives de la maison. La lettre citée laisse entendre que le P. Helg aurait peut-être fait transférer ce dépôt de Memmingen en un autre lieu. En parlant d'Offenburg sur le Rhin, Saucy insinue que ces archives auraient été peut-être expédiées là pour y rejoindre celles du dernier prince-évêque, François de Neveu, qui vivait encore dans cette ville en 1825. Mais dans ce cas, le fonds de Bellelay se serait probablement retrouvé avec les archives du prince, après la Révolution. D'autre part, Saucy indique que le P. Marcel est mort à Weitnau, par quoi il faut probablement entendre l'abbaye de Weissenau, près de Ravensburg. La chose paraît sujette à caution, puisque ce père résidait encore à Roth, près de Memmingen, à la fin de l'année 1807 et que lui-même écrivait à l'abbé, en 1805 déjà, que tous les couvents de prémontrés de la province de Souabe, dont Weissenau faisait partie, n'existaient plus comme tels. Saucy voulait-il peut-être parler d'une autre abbaye de l'ordre, de celle de Wiltau ou Wilten en territoire autrichien, dans le Tyrol près d'Innsbruck ? Mais ce couvent aussi fut sécularisé vers la même époque.

Quoi qu'il en soit, en 1825, on était encore près des événements. Des recherches immédiates eussent probablement fait aboutir les démarches, sinon pour récupérer ces archives, du moins pour donner des précisions sur leur sort. On ignore si le gouvernement de Berne exploita à cet effet les renseignements reçus de Lajoux. Plus tard, Auguste Quiquerez, alors préfet de Delémont, se préoccupa de la chose ; au curé de Bassecourt, le P. Henri Schaffter, ancien religieux de l'abbaye, il écrivit ces lignes, le 20 août 1842 : « Chargé de réintégrer au château de Porrentruy les archives de l'ancien Evêché de Bâle longtemps déposées à Berne et de réunir tous les documents épars de nos anciens monastères, j'ai appris que M. le Rme Abbé de Bellelay, M. Monnin de Bassecourt, avait laissé en mourant une certaine quantité de vieilles chartes, dont une partie et peut-être même toutes, avaient été revendiquées par l'autorité peu de temps avant la mort de M. Monnin. Je viens donc vous prier, Monsieur le curé, comme ancien conventuel de Bellelay, de bien vouloir me dire ce que vous pouvez savoir relativement à ces archives ou autres de votre abbaye et m'indiquer l'époque de la mort de M. l'abbé Monnin. »<sup>8</sup> Les documents demandés furent probablement remis à Quiquerez, peut-être avec la correspondance de l'abbé qui se trouve maintenant aux archives de l'ancien Evêché. Nous n'avons pas, au demeurant, la réponse du curé de Bassecourt à Quiquerez, le P. Schaffter s'étant contenté de noter sur la lettre reçue qu'il avait répondu aussitôt. Il est possible que Quiquerez ait également écrit dans le même sens aux trois ou quatre anciens religieux de Bellelay qui vivaient encore en 1841.

En 1849, le gouvernement bernois s'occupa aussi des archives de l'abbaye. On lui avait signalé qu'elles avaient été autrefois déposées à Soleure. Dans sa séance du 29 décembre, le Conseil d'Etat fit écrire à ce canton pour lui demander des nouvelles de la chose, mais on pense bien que Soleure ne pouvait apporter beaucoup de lumière au problème ; les autorités bernoises n'étaient-elles pas avisées par Jean-Baptiste Saucy, en 1825 déjà, que ces archives se trouvaient très probablement en Allemagne. En 1849 encore, Quiquerez, à ce moment adjoint à l'inspection des mines, avertissait le gouvernement de la présence de documents concernant Bellelay dans la tour des archives de la Préfecture, à Delémont. L'autorité bernoise fit expédier le dépôt à Trouillat, à Porrentruy, pour en faire l'inventaire et joindre les documents aux archives de l'ancien Evêché<sup>9</sup>. Il s'agissait peut-être des documents livrés jadis par l'abbé Monnin à Grandvillers, de Delémont, et laissés par ce dernier dans cette ville.

Telles sont les tentatives connues faites pour retrouver les traces des archives de l'abbaye de Bellelay, ou plutôt du restant de ces archives. On ne peut pas dire que ce qu'on en possède aujourd'hui soit d'un très grand intérêt, mise à part la correspondance du dernier abbé. La majeure partie des documents ne sont que de sèches énumérations de biens, des registres de comptes, des reconnaissances de terres et de limites, ou encore les pièces de nombreux litiges entre l'abbaye et ses fermiers ou ses amodiataires de terres. Mais tout cela ne nous renseigne que très peu sur l'essentiel de l'institution, sa vie interne et conventuelle, ses relations avec l'Evêché, avec l'extérieur, ses industries, son élevage, etc. Cette partie si intéressante des archives du couvent, l'abbé Monnin n'en a rien livré jadis et c'est cela qu'il serait précieux de retrouver.

## **Orientation des recherches éventuelles**

Comme le disait l'ancien maire Saucy, de Lajoux, en 1825, il faudrait partir de Memmingen, si l'on voulait reprendre les recherches. Les caisses d'archives sont-elles peut-être restées dans cette ville ? La mort qui en 1808 frappa le P. Helg, de façon assez subite apparemment, à l'âge de 53 ans seulement, ne lui aurait-elle pas laissé le temps de prendre ses précautions au sujet du dépôt commis à sa garde ? La chose est peu probable, mais même si des recherches avaient été faites déjà dans le passé, dans cette petite ville du Wurtemberg, une nouvelle vérification ne semble pas superflue auprès des instances appropriées, dans les archives ou bibliothèques de la cité. De même, un pointage du côté d'Offenburg ne serait pas inutile, aussi minimes que soient les chances d'y trouver d'utiles indications concernant notre objet.

Avec cela, il faudrait surtout diriger les recherches sur les abbayes de prémontrés des provinces de Souabe, de Bavière et d'Autriche, où de nombreux religieux de Bellelay ont, pendant des années, trouvé refuge après la suppression de leur maison. Toutes ces abbayes avaient, elles aussi, leurs archives. Si le P. Marcel avait finalement confié celles de son couvent à l'une ou l'autre de ces maisons sœurs, on peut penser que ces documents ont partagé le sort des fonds de ces maisons et qu'ils sont perdus dans la masse des archives d'un couvent X. Or, un ouvrage récent, écrit par un religieux prémontré sur l'histoire de l'ordre, nous apporte de précieux renseignements non seulement sur ces abbayes, mais sur le lieu actuel du dépôt de leurs archives<sup>10</sup>. La sécularisation de ces abbayes lointaines n'a, en effet, pas revêtu le caractère rapide et brutal de la suppression du couvent de Bellelay de la part des Français. Ces maisons religieuses furent généralement averties bien à l'avance de la mesure qui allait les frapper. En maint endroit, les religieux furent congédiés avec une petite rente, comme ce fut le cas pour l'abbé Monnin et ses quelques compagnons de Porte-du-ciel. Le plus souvent aussi, le départ des moines de leur couvent ne fut nullement brusqué ; on leur accorda même de rester dans leur maison un temps plus ou moins prolongé, jusqu'à ce qu'ils se fussent pourvus d'une autre résidence et d'autres fonctions. Dans ces conditions, les archives de ces abbayes n'ont pas connu les infortunes et le sort de celles de Bellelay. Les investigations éventuelles devraient porter principalement sur les abbayes de Roth, Weissenau, Schussenried, Roggenburg et Wilten.

Dans le cas de l'abbaye de Roth, l'ouvrage cité renvoie aux archives d'Etat, à Stuttgart. Notons que seule des abbayes de prémontrés de l'ancienne province de Souabe, celle de Roth s'est reconstituée comme telle ces dernières années, mais sans avoir récupéré ses vieilles archives. C'est également au fonds d'Etat de Stuttgart que sont conservées les archives des anciennes abbayes de Weissenau et de Schussenried, situées toutes deux dans la région de Ravensburg, toutes deux d'ailleurs transformées aujourd'hui en maisons de santé, comme Bellelay. Une partie des archives de Schussenried se trouveraient encore à la cure de l'endroit, tandis que pour Weissenau, l'auteur du livre renvoie aussi aux archives d'Etat de Karlsruhe, où se cachent encore quantité de documents relatifs à l'ancien Evêché de Bâle. Les documents qui concernent l'ancien prieuré bellélagien de Porte-du-ciel se trouveraient également à Karlsruhe, et ces documents contiennent, sans aucun doute, des renseignements de valeur sur Bellelay. Les archives de l'ancienne abbaye de Roggenburg, près de Weissenhorn en Bavière, sont à chercher aux archives officielles de Munich, à la bibliothèque de la ville, puis aux archives de Neubourg, et enfin à celle de l'évêché d'Augsbourg, diocèse dont relève Roggenburg. Quant à l'abbaye de Wilten, au Tyrol, dans la banlieue d'Inns-

bruck, elle aussi s'est reconstituée, mais ses vieilles archives sont restées dans les fonds officiels de cette ville, ainsi qu'à la bibliothèque de l'université. Et si l'on voulait élargir l'aire des recherches, une simple prise de contact, ne fût-ce que par correspondance, avec les abbayes existantes de Windberg et de Spenishart, en Bavière, ou avec celles de Geras de Novarise et de Tepl, en Tchécoslovaquie, — dans la mesure où le régime politique actuel de ce pays ne les a pas supprimées — pourrait dire si, par hasard, les archives de Bellelay y ont trouvé refuge, comme le pensent d'aucuns.

Voilà donc posé, autant que faire se peut et avec toutes les réserves de mise dans ce genre d'hypothèses, le problème des archives manquantes de l'ancienne abbaye de Bellelay. Les chances d'arriver à des résultats positifs ne sont peut-être pas énormes, mais avec les facilités actuelles de relations, il n'en coûterait pas gros d'entreprendre quelques sondages dans les directions indiquées. L'essai en vaut la peine. Les archives retrouvées, ce serait là, à coup sûr, le vrai trésor de l'ancien Bellelay.

## Notes

- 1 Sauf indications particulières, les documents utilisés pour ce travail se trouvent aux archives de l'Etat à Berne, fonds Ancien-Evêché, sous la cote A/16, dossiers 7 et 8. Voir évidemment : P.S. Saucy, Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay, Porrentruy 1869, passim, ainsi que L. Vautrey, Notices historiques (vol. VI, p. 105 - 477), Les Genevez-Bellelay-Lajoux.
- 2 L'original de ce mémoire se trouve aux archives Anc.-Ev. sous la cote A/16, dossier 8. Il est publié intégralement dans l'ouvrage du Chne Saucy, p. 266 à 292.
- 3 Cf. une copie de ce testament sous la date du 26 novembre 1807 dans le dossier No 8 mentionné dans la note précédente. L'abbé, qui fait de grandes charités aux pauvres dans son testament, leur destine également la contre-valeur de sa croix pectorale qu'il veut qu'on vende à cet effet.

Concernant le patrimoine de Bellelay en général, et sa dispersion, rappelons que l'inventaire des biens et du mobilier n'eut lieu que six semaines après l'occupation du couvent par les troupes françaises. Quantité d'objets disparurent dans ce délai, en dépit des scellés. La grande bibliothèque fut aussi dispersée. Un fonds de 2000 volumes, qui avait été déposé à temps chez le neveu de l'abbé à Bassecourt, fut également mis sous séquestre, puis transféré à Porrentruy. D'après le chanoine Saucy (Histoire de l'abbaye), les religieux revenus dans leur patrie après 1800 récupérèrent en partie ces ouvrages. On en retrouve aujourd'hui un peu dans toutes les bibliothèques publiques ou privées. Le couvent n'avait pas ses ex-libris, mais il avait soin d'inscrire son titre de propriété sur chaque ouvrage.

Cette bibliothèque contenait certainement quelques œuvres de grande valeur en manuscrits et en incunables. Dans son rapport sur la bibliothèque du collège de Porrentruy (publié en 1849), Trouillat (p. 71) signale un graduel enluminé du XII<sup>e</sup> siècle.

- 4 Le P. Barbier décédé à Delémont en 1824 a légué par testament un beau calice à l'église de Courfaivre ; il s'agit peut-être de celui de son oncle l'abbé Monnin,

duquel il avait hérité. D'autre part, parmi les objets attribués aujourd'hui à l'ancien Bellelay, citons le magnifique autel baroque de Saignelégier (maître autel), ainsi que les deux autels latéraux de cette même église. Les églises des Genevez et de Lajoux, qui dépendaient directement de l'abbaye, possèdent encore divers objets, statues, chandeliers, tableaux, en provenant. La très belle « Adoration des Mages », tableau récemment restauré et qu'on peut admirer dans l'église de Lajoux, est venu peut-être de Bellelay en 1798. C'est en tous cas une personne de Lajoux qui acheta, en 1798, pour un écu, les douze statues de bois qui ornaient les pilastres de l'église.

Dans son ouvrage, le chanoine Saucy écrit qu'alors (1869) la très belle chaire de l'église du couvent, ainsi que les orgues et l'horloge du chœur, se trouvait encore au temple protestant de La Chaux-de-Fonds. La grande grille de l'église, en fer forgé, formait, dit le même, la porte du jardin de la famille Wildermett à Bienne. Cette grille n'est plus à Bienne, mais on dit qu'elle existe encore.

- 5 Voir cette lettre dans le dossier cité dans la note 2, sous la date du 20 avril 1825.
- 6 Concernant le prieuré de Porte-du-ciel, voir un petit historique dans l'Almanach du Jura 1957, sous le titre : « Deux prieurés de Bellelay. Grandgourt et Porte-du-ciel ».
- 7 Ces documents sont à disposition aux archives de l'ancien Evêché. Les documents rendus de 1805 à 1807 figurent dans la section B (Temporalia) sous la cote B/133. On y trouve 26 dossiers plus ou moins volumineux de pièces diverses et 72 volumes ou registres (procès-verbaux, reconnaissances foncières, etc.). D'autres documents concernant Bellelay figurent dans la section A (Spiritualia) de ces archives, sous la cote exacte A/16 ; y figurent 8 importants dossiers ou liasses ainsi que deux minces registres. Les dossiers 1 à 6 ne proviennent pas des archives de Bellelay, mais de celles des princes-évêques ; ces documents ont trait aux relations entre ces derniers et l'abbaye. Les dossiers 7 et 8, qui comprennent en particulier la correspondance du dernier abbé ont été remis par ses héritiers vers le milieu du siècle passé, probablement. Quant aux deux registres, il s'agit des statuts et des comptes des deux dernières années du collège de Bellelay. Ce sont là les seuls documents trouvés par les commissaires français en 1797 ; ils leur furent remis par le P. Barbier, principal du collège.
- 8 Cette lettre datée du 20 août 1842 se trouve aux archives paroissiales de Basse-court.
- 9 V. pour cette intervention officielle : Manual des Regierungsrates Nr. 140, p. 77, séance du 29 décembre 1849 et p. 279, séance du 30 avril 1850.
- 10 P. N. Backmund, O. Pr. *Monasticon praemonstratense. Historia circariarum*. Straubing 1951, 2 vol. — Voir dans Vautrey (ouvr. cité, p. 434-461) les lieux de séjour et le sort ultérieur de l'abbé Monnin et de ses religieux en Souabe, en Bavière et en Autriche après 1797. D'après Vautrey, le P. Marcel Helg serait mort à l'abbaye prémontrée de Roggenburg, en Bavière, le 4 février 1808.

